

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Mélangé de verre

Code Eural	20 01 02
Code déchet	109008

DESCRIPTION

Mélange de différents types de verre plat

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Seules de faibles quantités de mastic, mastic de vitrier, matériaux de fixation bitumineux et autres sont autorisées.
- Pas de verre blindé (banques), impuretés (par ex., céramique, pierre, porcelaine, papier, bois, châssis, déchets de construction), grandes quantités de matériaux bitumineux (mastic, goudron, mastic de vitrier), plastique, métaux (par ex., chambranles, encadrements, cadres, bandes métalliques), verre résistant à la chaleur (par ex., verre de laboratoire, plats de cuisson, plaques de cuisson, vitres pour poêles), verre à bouteilles, verre à ampoules, verre creux et sphérique, autres impuretés.